



académie
Guadeloupe



» L'école
change avec
le numérique »
#EcoleNumerique

FEUILLE DE ROUTE 2015-2016

POUR LE DEVELOPPEMENT DU NUMERIQUE EDUCATIF

Date : 25 août 2015



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE, DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET DE
LA RECHERCHE

Préambule

La présente feuille de route fixe les axes et objectifs prioritaires, dans le cadre de la stratégie académique pour le développement du numérique éducatif au sein de l'académie de la Guadeloupe pour **2015-2016**.

A compter de la rentrée scolaire 2015, pour des raisons de lisibilité des actions auprès des différents acteurs mais également d'harmonisation avec les autres académies, la Mission académique pour le numérique éducatif (MANE) devient **la Délégation académique au numérique éducatif (DANE)**.

En cohérence avec la **stratégie ministérielle** et l'axe 2 du **projet académique** 2014-2017 visant à faire entrer l'école dans l'ère du numérique, la feuille de route décline les enjeux et les modalités de mise en œuvre, en tenant compte des réalités du terrain.

Ménageant désormais une place privilégiée au **grand plan numérique** dont les modalités ont été présentées par le Président de la République le 7 mai 2015 et prenant en compte les acquis récents au plan local, elle constitue de ce fait l'actualisation des feuilles de route précédentes (2013-2014 et 2014-2015).

1. Eléments du contexte

Une stratégie ministérielle forte et un projet académique au sein duquel le numérique occupe une place importante

1.1. Une stratégie globale et partenariale pour le numérique inscrite dans la loi

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'Ecole de la République du 8 juillet 2013 a engagé fortement la nation dans la voie de l'innovation en faisant « entrer l'école dans l'ère du numérique ». Elle est articulée dans ce domaine selon les axes suivants :

- mise en place d'une éducation au numérique
- création d'un service public du numérique éducatif
- formation des personnels au et par le numérique
- clarification et renforcement des relations entre l'État et les collectivités territoriales

1.2. Le projet académique

Le projet académique 2014-2017 ménage une large part au numérique en particulier dans les domaines de la formation et des bouquets de services pédagogiques des établissements scolaires. L'axe prioritaire numéro 2 du projet est intitulé « faire entrer l'école dans l'ère du numérique ».

Quatre actions-phares y sont inscrites en vue d'offrir aux établissements les conditions nécessaires aux usages pédagogiques du numérique :

- Garantir les usages du numérique sur tout le territoire (action 2.1)
- Offrir un bouquet de services en ligne aux parents d'élèves (action 2.2)
- Création d'un centre de production de ressources numériques en collaboration avec CANOPE (action 2.3)
- Production de ressources numériques innovantes (action 2.4)

Bénéficiant d'un environnement diversifié et d'une forte empreinte culturelle liée à l'espace caribéen, la Guadeloupe dispose de nombreux atouts pour la production de ressources pédagogiques numériques. Un partenariat Académie/Canopé a été mis en place dans ce sens, avec au départ un axe de développement orienté sur l'apprentissage des langues. Le dispositif est conforté par la mise en place progressive d'un centre académique de production de ressources numériques.

2. Diagnostic académique

Une académie engagée dans le numérique dont le tissu scolaire dispose rarement du haut débit et au sein de laquelle les usages demeurent inégaux selon les acteurs

2.1 Au plan des équipements

Plusieurs actions ont été conduites ces dernières années au travers de partenariats conclus entre l'académie et les collectivités territoriales par conventionnement.

- Ainsi toutes les écoles sont raccordées à l'Internet, dotées de réseaux informatiques pour les écoles élémentaires et le cas échéant, de tableaux numériques interactifs. Tous les directeurs disposent de stations de travail complètes connectées.
- Les collèges ont fait l'objet de campagnes régulières d'équipements. Tous ont un accès à l'internet depuis le réseau pédagogique.
- Les lycées sont dotés d'un espace numérique de travail, objet d'une convention Académie/Région, de tableaux numériques interactifs, de valises de baladodiffusion et les lycéens entrant en 2^{nde} se sont vus attribuer un ordinateur portable par la Région Guadeloupe.

Force est cependant de constater, du fait de carences au plan de la qualité du réseau et du débit, mais également du manque de coordination entre les différents acteurs, une mise en valeur très inégale des moyens mobilisés.

De fait, il convient de rappeler que le territoire de l'académie de la Guadeloupe est un archipel sur lequel les réseaux sont présents de manière très hétérogène et offrent des débits la plupart du temps faibles, en dessous de 0,5 Mb/s, pouvant aller au mieux jusqu'à 20Mb/s en théorie.

Le développement des usages du numérique ne peut se concevoir sans débit. Une concertation avec la Région Guadeloupe a permis d'inscrire les établissements scolaires des premier et second degrés dans les chantiers prioritaires de raccordement au très haut débit dans le cadre du Schéma directeur territorial d'aménagement du numérique - SDTAN, les échéances demeurant à être confirmées.

2.2 Du point de vue des usages

Dans les écoles, grâce à un accompagnement de proximité assuré par l'équipe de la Délégation académique au numérique éducatif - DANE 1^{er} degré, un nombre croissant d'enseignants se forment et mettent en œuvre des dispositifs pédagogiques intégrant le numérique.

On relève toutefois une réelle difficulté à maintenir les équipements en ordre de marche. A cette fin une convention a été signée entre l'académie, Canopé et l'association des maires en vue de proposer un service de maintenance aux communes, dénommé PRATIC (Pôle Relais pour l'Assistance TIC), qu'il convient sans doute de promouvoir davantage et d'affiner au plan organisationnel.

Les espaces numériques de travail, inégalement déployés et utilisés, font ressortir une orientation des usages plus marquée dans le domaine des services de vie scolaire que dans le domaine de la pédagogie.

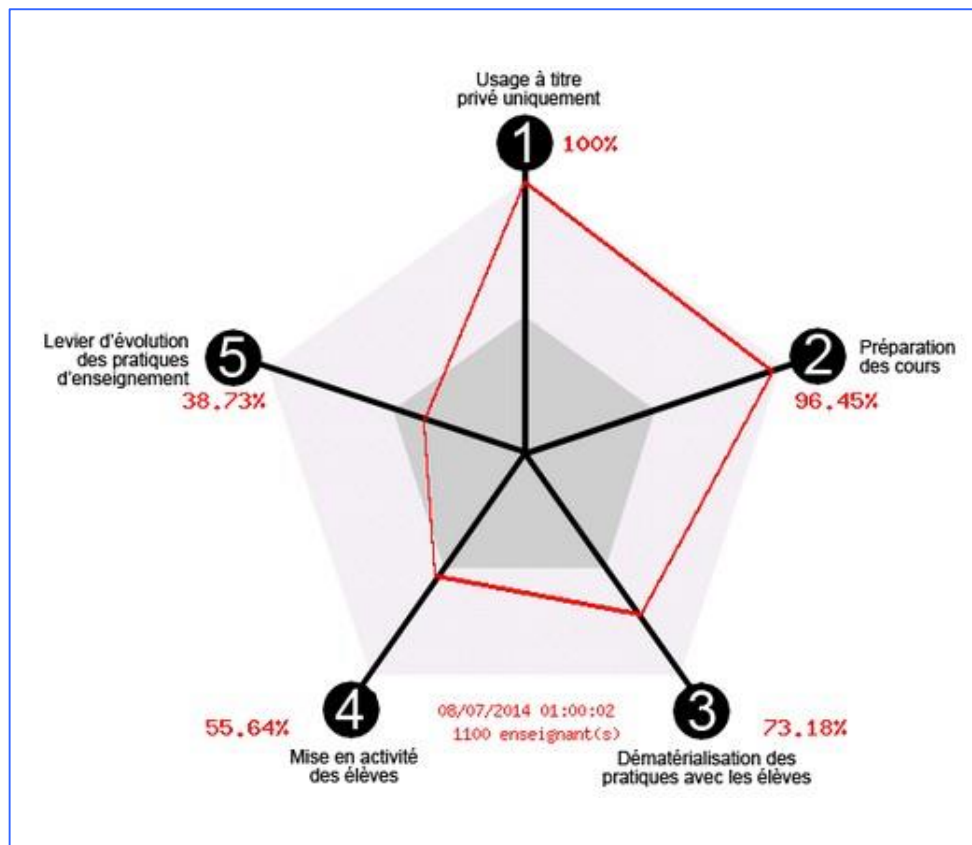
L'apprentissage des langues est un axe de développement fort avec notamment l'introduction de la baladodiffusion et la production de ressources avec l'appui de Canopé.

Le domaine de la FOAD fait l'objet d'un investissement important depuis 2013-2014 avec la mise en place de M@gistère et d'un plan de formation de formateurs qu'il convient d'amplifier.

2.3 Selon les enseignants

Le diagnostic 2013-2014, confirmé par les résultats de la Concertation nationale sur le numérique éducatif qui s'est déroulée de janvier à mars 2015, a permis de dresser une première typologie des usages par les enseignants, révélant de vastes marges d'évolution souhaitables au regard de pratiques pédagogiques exploitant le numérique demeurant limitées.

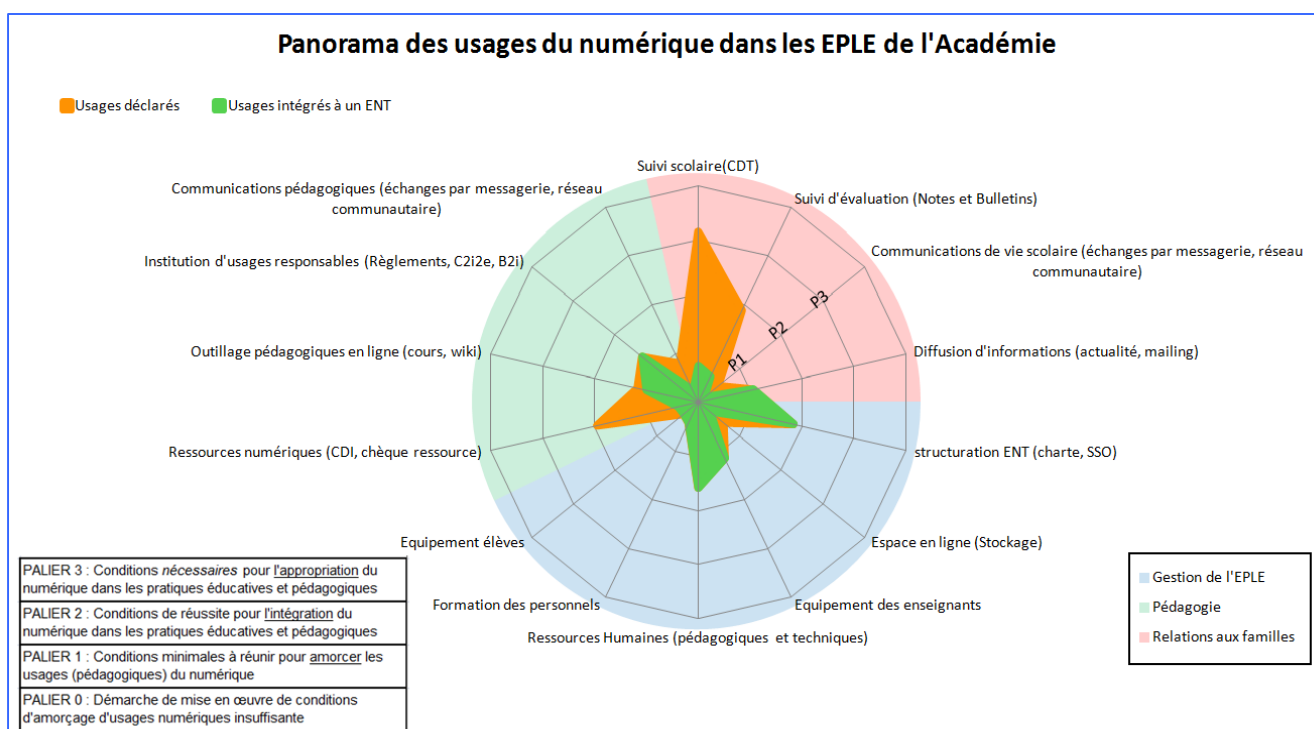
Le graphique ci-dessous est le reflet de ce diagnostic qui a été proposé aux enseignants sous la forme d'un auto-positionnement :



2.4 Selon les chefs d'établissement

Un deuxième niveau de diagnostic a été appréhendé en questionnant les chefs d'établissements par le biais d'une enquête locale. Ce questionnaire a porté sur les situations individuelles des EPLE au regard des usages du numérique et sur les politiques mises en œuvre.

Le graphique ci-dessous est construit sur la base des 23 réponses à l'enquête soit 13 des 46 collèges et 7 des 24 Lycées de l'académie.

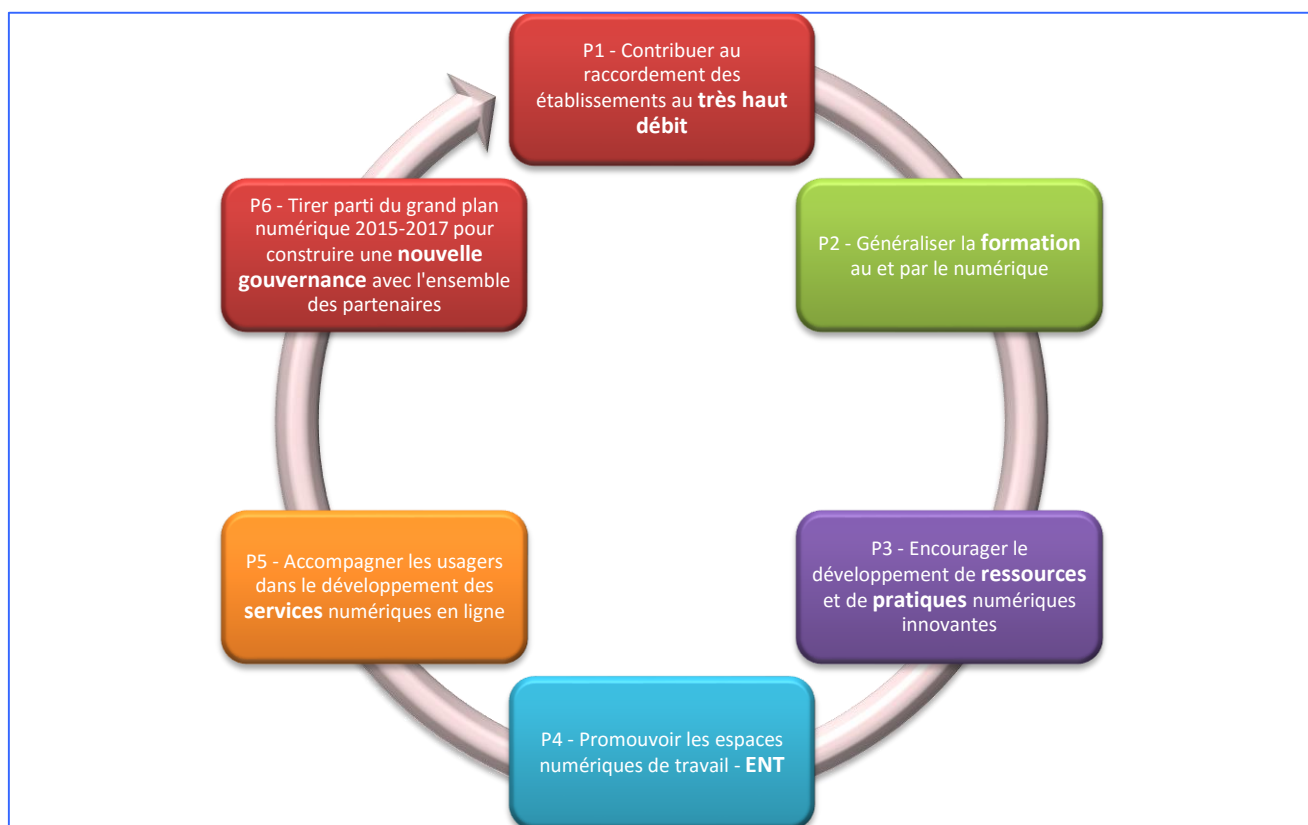


3. Les 6 priorités de la feuille de route 2015-2016

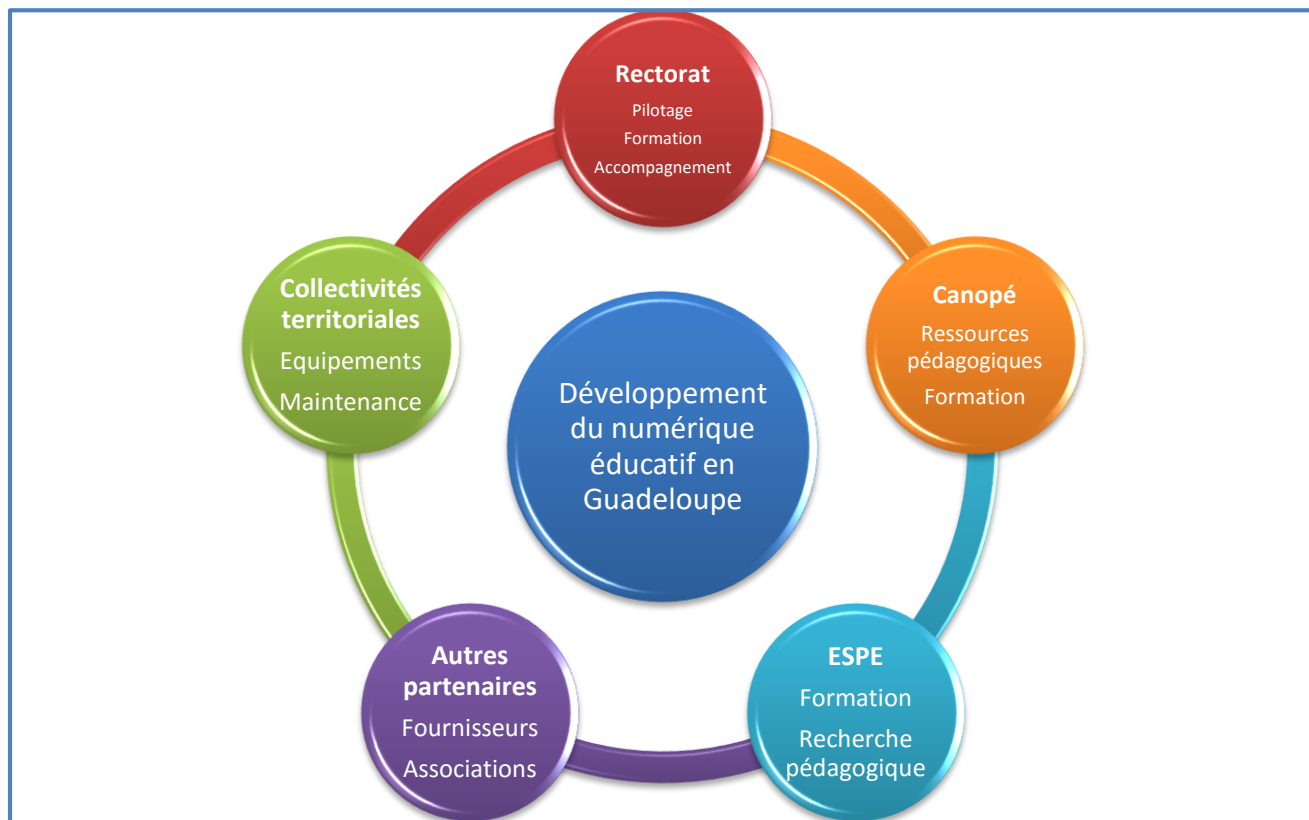
Les six priorités suivantes en étroite interaction conduisent à formaliser, dans le cadre de préfiguration du plan numérique 2015-2017, l'écosystème du numérique éducatif au sein de l'académie de la Guadeloupe.

3.1 La dynamique circulaire de l'écosystème du numérique éducatif en Guadeloupe

3.1.1 Les 6 priorités de développement du numérique éducatif (schéma 1)



3.1.2 Les acteurs du développement du numérique éducatif en Guadeloupe (schéma 2)



3.2 Six priorités complémentaires pour le développement du numérique éducatif en Guadeloupe

3.2.1 Priorité 1 – Contribuer au raccordement des établissements au très haut débit

Action 1 : Vers un réseau scolaire très haut débit

Mise en œuvre – DANE – DPET – Chefs d'établissement – collectivités - SGAR

La fourniture du très haut débit ou à tout le moins du haut débit aux établissements scolaires est un prérequis à la mise en œuvre efficace du numérique. Il convient de contribuer à l'accélération d'une mise en œuvre effective du SDTAN dans une perspective de généralisation des usages du numérique dans les établissements scolaires.

Dans un premier temps, en fonction des conditions d'accès au réseau, des solutions alternatives au raccordement à la fibre optique devraient permettre de garantir, dans un délai raisonnable, un débit de 10Mb/s pour l'ensemble des établissements scolaires.

Action 2 : Etude de faisabilité d'une plateforme d'hébergement unifiée

Mise en œuvre – DANE – DPET - Université des Antilles – Renater - collectivités

Un modèle de plateforme collaborative, à l'attention du monde éducatif, offrant des fonctionnalités de stockage de publication et d'édition en ligne mérite de faire l'objet d'une étude de faisabilité à caractère prospectif, prenant en compte les besoins croissants en termes de stockage et de mise à disposition de données.

3.2.2 Priorité 2 – Généraliser la formation au et par le numérique dans le cadre du plan numérique 2015-2017

Action 3 : Restructurer le volet numérique du Plan académique de formation (PAF 2015-2016)

Mise en œuvre – DANE – CREFOC - DIFOR – Canopé - ESPE

En lien avec la Cellule rectorale de la formation continue et la DIFOR, le volet numérique du Plan Académique de Formation 2015-2016 a été profondément repensé dans la perspective de généralisation du plan numérique 2015-2017.

Outre l'accent porté sur la formation de formateurs et sur celle de l'encadrement, ce volet intègre en outre une part significative de Formation Ouverte à Distance à l'attention des personnels enseignants des premier et second degrés.

L'objectif vise – à travers une croissance significative des actions - à former sur trois ans l'ensemble des personnels dans l'académie.

La formation – qui tirera parti d'une convention à prévoir avec l'ESPE - s'articulera plus étroitement sur les actions conjuguées de l'ESPE et de Canopé.

Action 4 : Approfondir la formation des personnels d'encadrement

Mise en œuvre – DANE – DPET – CREFOC - DIFOR – Canopé – ESPE - ESENER

Dans le cadre du déploiement du Plan numérique 2015-2017, les personnels de direction, les corps d'inspection et en règle générale les cadres seront formés au pilotage et à l'accompagnement du numérique éducatif et aux enjeux de sécurité.

Il importe de leur garantir une information actualisée et de les aider dans leurs prises de décisions pour la mise en œuvre du numérique à leurs niveaux respectifs. Une communication de veille dans le domaine de la sécurité liée au numérique sera mise en place à leur attention sur le portail ARENA.

Intégré au dispositif de formation, un séminaire portant sur les enjeux et les perspectives du numérique éducatif aux Antilles gagnerait à trouver sa place au cours du mois d'avril 2016.

Action 5 : Elargir l'espace académique de FOAD sur M@gistère

Mise en œuvre – DANE – CREFOC - DIFOR – Canopé - ESPE

La formation à distance repose sur les dispositifs nationaux ainsi que sur des parcours et des ressources disponibles au niveau académique. Il convient désormais de conforter le volet numérique du PAF, 1^{er} et 2nd degré, en exploitant les potentialités de M@gistère en assurant la promotion de parcours hybrides.

Action 6 : Animer le réseau des personnes-ressources du numérique éducatif - IATICE, animateurs de bassin/de pôles et référents numériques

Mise en œuvre – DANE – Canopé - ESPE

Les Interlocuteurs académiques pour les TICE - IATICE, les animateurs de bassin ou de pôles et les référents numériques basés en établissements régulièrement sollicités par les coordonnateurs de la DANE inscrivent désormais leurs actions au sein d'une logique de réseau (v. schéma en annexe).

Afin de rendre opératoire la mise en œuvre du Plan numérique 2015-2017, Cette approche collaborative à différentes échelles, associera échanges croisés d'expertise, actions de formation et d'accompagnement en cohérence avec les autres acteurs de la formation et tirera parti du nouveau réseau social des enseignants VIAEDUC, lancé le 20 mai 2015 lors des Rencontres de l'Orme.

Action 7 : Accompagnement à la validation du C2I2E

Mise en œuvre – DANE – Canopé – ESPE

Les formateurs, les personnes-ressources et plus généralement, les enseignants des écoles et des EPLE seront incités à valider le certificat informatique et internet de niveau 2. Ils seront accompagnés par des dispositifs de FOAD et des sessions présentiels.

3.2.3 Priorité 3 – Encourager le développement de ressources et de pratiques numériques

Action 8 : Produire des scénarios pédagogiques multimédiatisés

Mise en œuvre – DANE – Canopé - ESPE

En lien avec la Cellule académique de recherche et développement dans l'innovation et l'expérimentation – CARDIE, Canopé mais également l'ESPE, la modernisation de la pédagogie doit favoriser l'intégration de ressources multimédias. Il s'agit d'accompagner les enseignants pour leur permettre de produire des scénarios pédagogiques multimédiatisés.

Action 9 : Mettre en réseau les établissements préfigurateurs du plan numérique

Mise en œuvre – Académies d'Aix-Marseille, de Martinique, de Rennes et de Guadeloupe – Canopé - ESPE

A travers ce projet destiné à promouvoir de façon habituelle les usages du numérique au sein des collèges préfigurateurs, mais également l'ouverture et les échanges culturels, il s'agit de réaliser, à compter de la rentrée scolaire 2015-2016, un blog collaboratif interacadémique, qui pourrait se nommer **Blog des collèges numériques**.

En partant d'une problématique commune portant sur le **développement durable** et plus largement d'une **thématique liée à la mer**, en s'appuyant sur les initiatives déjà présentes au sein des établissements, il s'agit d'encourager, à travers **l'usage de différents outils numériques**, l'initiative, la déclinaison locale d'un projet, le partage d'informations, la découverte mutuelle des espaces de vie et des initiatives portées par des équipes d'enseignants et d'élèves volontaires de 5^{ème} ou dans les écoles rattachées dans le cadre d'un REP ou REP+.

L'expérimentation, accompagnée par la DNE, sera susceptible de faire l'objet d'un suivi par un laboratoire de recherche.

Action 10 : Encourager la baladodiffusion

Mise en œuvre – Inspecteurs, Canopé, DANE

Les classes pilotes qui ont expérimenté la **baladodiffusion** ont fait ressortir leur intérêt ainsi qu'un gain pédagogique dans l'apprentissage des langues. Cette approche sera prolongée au collège et au lycée et dans les écoles.

Action 11 : Utilisation des tablettes numériques à l'école maternelle

Mise en œuvre – Inspecteurs, Canopé, DANE

Les expérimentations conduites dans les écoles maternelles depuis 2013-2014, visant à introduire l'usage des tablettes tactiles chez les plus jeunes élèves, ont été développées au cours de l'année 2014-2015, faisant en outre l'objet d'une première évaluation favorable.

Ces opérations continueront à être animées par les équipes de circonscription, dans une perspective d'extension à l'école élémentaire, en cohérence avec le déploiement du plan numérique, en particulier pour le choix d'un système de gestion de terminaux mobiles ou encore *Mobile Device Management* (MDM).

Action 12 : Education au numérique

Mise en œuvre – Académie, Equipes pédagogiques, ESPE

La démarche d'éducation aux médias, à l'information et à l'usage responsable d'internet et des réseaux sociaux préconisée par le ministère sera poursuivie dans l'ensemble des établissements scolaires.

La présentation des outils, mis à disposition par le ministère dans le cadre de la stratégie nationale, *English for Schools*, *D'Col*, *Eduthèque* ou encore *Folios* dans le cadre du parcours Avenir ou du Parcours d'éducation artistique et culturelle - PEAC, sera valorisée auprès des équipes pédagogiques et sur la plateforme pédagogique de l'académie.

3.2.4 Priorité 4 – Généraliser les espaces numériques de travail - ENT

Au regard des évolutions récentes, tant au plan technique qu'à celui des usages, il importe de repenser avec l'ensemble des partenaires, de façon globale et à moyen terme, la problématique des ENT, en veillant, tout en tenant compte des exigences de chaque niveau d'enseignement, écoles, collèges, lycées, à retenir une solution si possible commune à l'ensemble de l'académie.

Action 13 : Réactualiser les ENT des lycées

Mise en œuvre – Inspecteurs – Chefs d'établissement – Equipes pédagogiques – DANE – DPET - collectivités

Les Espaces numériques de travail des lycées, souvent méconnus ou estimés peu efficaces, en particulier du fait d'un débit insuffisant ou de problèmes de maintenance, entrent dans leur 6^{ème} année et les usages constatés demeurent toujours majoritairement liés à la vie scolaire.

Il s'agit à terme de veiller à faire connaître les usages à caractère pédagogique que l'on peut déployer à travers les ENT et à prévoir, dans une perspective de réactualisation, une Assistance à maîtrise d'ouvrage – AMOA, notamment avec la région afin de tracer, en veillant à proposer des solutions ergonomiques et simples d'utilisation, une perspective adaptée aux besoins émergents à moyen terme.

Action 14 : Généraliser les ENT dans les collèges

Mise en œuvre – Inspecteurs – Chefs d'établissement – Equipes pédagogiques – DANE – DPET - collectivités

Au niveau collège, la démarche ENT a été conduite jusqu'à présent par expérimentation. Il s'agit d'établir un plan d'équipement avec le Département de la Guadeloupe et les COM de Saint-Barthélemy et Saint-Martin, et d'y associer, dans une perspective harmonisée au plan académique, les dispositifs de formation adaptés en vue de généraliser les ENT dans tous les collèges de l'académie.

Action 15 : Expérimenter l'ENT 1^{er} degré

Mise en œuvre – Inspecteurs – Caisse des dépôts et consignations – Equipes pédagogiques – DANE – DPET - collectivités

La mise en service d'un espace numérique de travail destiné aux écoles pourra être expérimentée au sein des communes volontaires. Il s'agit d'expertiser la démarche en vue d'apprécier la faisabilité d'un déploiement à large échelle.

Action 16 : Contribuer à la structuration des volets numériques des projets d'établissement

Mise en œuvre – DANE – inspecteurs – EPLE

Le pilotage du numérique est inscrit comme un axe fort du projet académique. Il convient de veiller à une déclinaison au niveau de chaque établissement scolaire. Cette dimension désormais intégrée au dialogue de gestion et de performance avec l'administration centrale est également prise en compte lors des bilatérales Rectorat/EPLE.

3.2.5 Priorité 5 – Accompagner les usagers dans le développement des services numériques en ligne

Action 17 : Développer les téléservices

Mise en œuvre – DPET - EPLE

Le guichet numérique des téléservices fourni par le ministère de l'Éducation nationale à travers le système d'information académique a commencé à être mis en service dans quelques EPLE en 2013-2014.

Ce guichet permet de mettre à disposition des familles les services en ligne suivants, accessibles depuis l'internet :

- Notes
- absences
- fiche individuelle élève
- télé-inscription en seconde

Au cours de l'année scolaire 2014-2015, le livret scolaire numérique a été expérimenté en 1^{ère} ST2S.

La généralisation va se poursuivre progressivement.

3.2.6 Priorité 6 – Tirer parti du plan numérique pour construire une nouvelle gouvernance avec l'ensemble des partenaires

Dans la perspective de généralisation tracée par le plan numérique 2015-2017, il importe d'élaborer une nouvelle gouvernance avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le développement du numérique. En particulier, il apparaît crucial de renforcer la concertation avec les collectivités territoriales.

Action 18 : Renforcer la concertation et établir des conventions-cadres

Mise en œuvre – Académie – Collectivités - SGAR

Au terme des articles 21 pour les collèges et 23 pour les lycées de la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013 (art. L213-2 et art. L214-6 du code de l'éducation), il est précisé, qu'outre la charge incombant aux collectivités, concernant les infrastructures, leur équipement et leur fonctionnement, « l'acquisition et la maintenance des infrastructures et des équipements, dont les matériels informatiques et les logiciels prévus pour leur mise en service, nécessaires à l'enseignement et aux échanges entre les membres de la communauté éducative » sont à la charge des collectivités concernées.

Il convient par conséquent d'intégrer notamment ce transfert de compétences, relatif à la maintenance, dans un accord-cadre qui gagnerait à harmoniser les procédures, qu'il s'agisse des écoles, des collèges ou encore des lycées.

Action 19 : Formaliser le rôle des acteurs au plan académique

Mise en œuvre – Académie – Canopé - ESPE

Il convient de poursuivre la démarche d'harmonisation, concrétisée en octobre 2014 avec la signature d'une convention passée entre le Rectorat et Canopé, concernant en particulier sa mission de production de ressources et son intervention dans le champ de la formation au numérique.

La démarche sera complétée par la signature d'une convention avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation – ESPE, concernant la formation et les modalités d'introduction du numérique dans la pédagogie tout en intégrant le volet recherche.

Action 20 : accompagner de manière collaborative et transversale la mise en place du plan numérique 2015-2017

Mise en œuvre – Académie – Collectivités

L'année scolaire 2014-2015 a été marquée notamment par la mise en place avec nos partenaires de collèges préfigureurs du plan numérique 2015-2017, à travers l'accompagnement de la DANE auprès des collectivités et établissements éligibles pour la réponse à l'appel à projets, puis pour la demande de subvention.

Des réunions régulières tripartites collectivité/EPLE/rectorat, ont préfiguré le futur comité de pilotage du plan numérique qui sera installé au cours de l'année 2015-2016, dans le cadre d'une gouvernance partagée.

Ainsi, l'académie de la Guadeloupe intégrera **4 collèges préfigurateurs** à la rentrée 2015 :

- Sud Grande-Terre : **collège Front de mer**, Pointe-à-Pitre, relevant d'un REP, intégrant 2 écoles primaires rattachées, Raphaël Jolivière et Lauricisque ;
- Iles du Nord (ne relevant pas de la compétence du Conseil départemental) : **collège Quartier d'Orléans** relevant d'un REP+, associant 2 écoles primaires du réseau, Quartier d'Orléans 1 et Quartier d'Orléans 2 ;
- Marie-Galante : **collège de Grand-Bourg**, Grand-Bourg ;
- Nord Basse-Terre : **Collège Appel du 18 juin**, Le Lamentin.

L'année scolaire 2015-2016 doit permettre la mise en œuvre de ce programme de préfiguration tout en préparant, suivant la même dynamique partenariale, l'extension du plan numérique, en veillant à répondre, le cas échéant, à de nouveaux appels à projets.

Dans cette perspective, il conviendra de prévoir la signature d'une convention avant la fin de l'année 2015, indiquant la façon dont chacune des parties, collectivité, rectorat d'académie, établissement, contribue à l'atteinte des objectifs définis en fonction de ses compétences.

4. Evaluation et prospective

Dans le cadre du plan numérique 2015-2017 et du projet académique, en lien avec la feuille de route 2015-2016, la stratégie numérique fait l'objet d'une évaluation régulière, prise en compte en particulier lors du dialogue de gestion et de performance annuel avec le ministère.

4.1 Un pilotage académique dédié

Conseiller du recteur, en lien avec les différents acteurs académiques et partenaires, le Délégué académique au numérique définit la stratégie numérique académique et s'appuie, en tant que de besoin, sur le Conseil Académique pour le Développement du Numérique – CADN pour analyser les orientations et envisager les évolutions nécessaires.

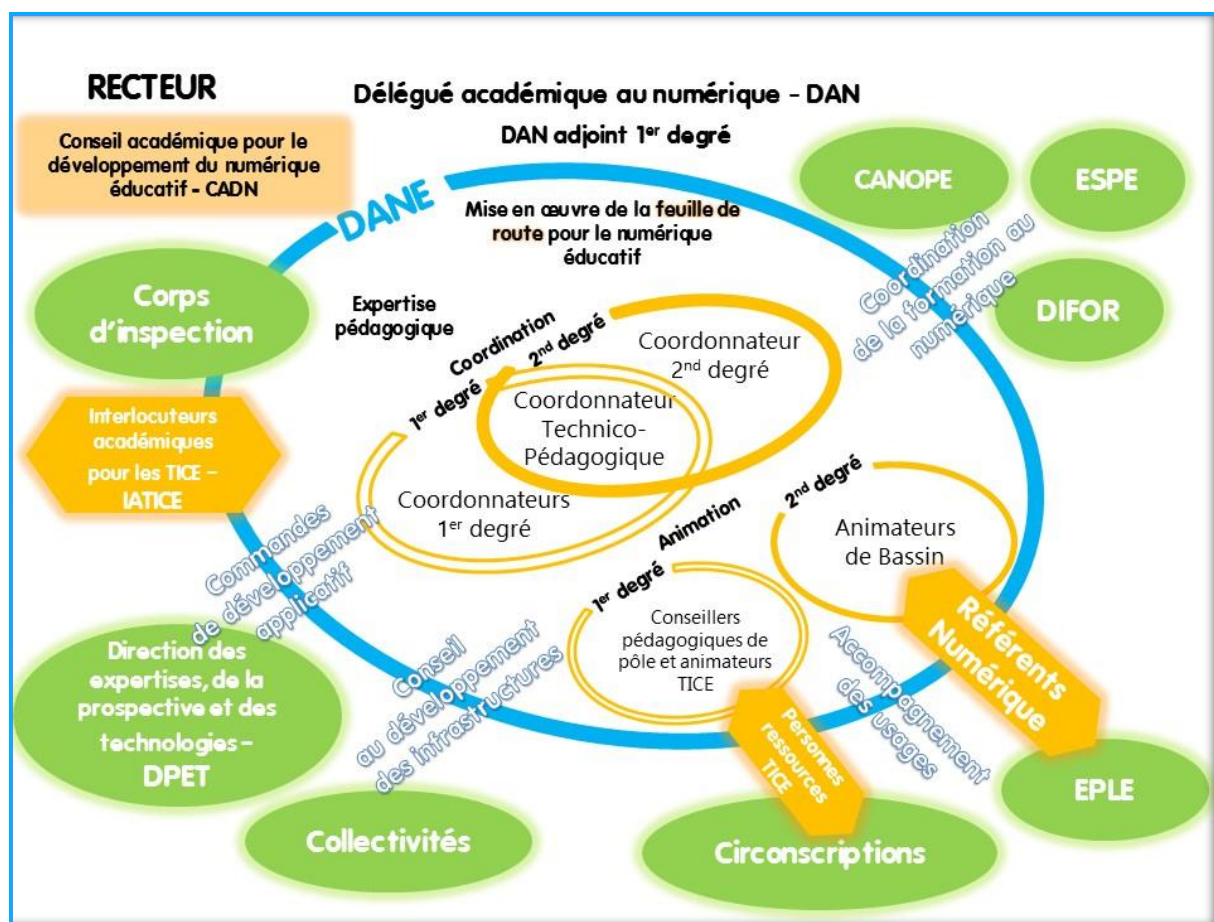
Trois missions complémentaires incombent ainsi au DAN¹ :

- Elaborer la stratégie académique
- En animer la mise en œuvre
- En évaluer les résultats

¹ cf. note de service n°2014-098 du 25 août 2014 (BOEN n°31 du 28 août 2014) sur les Missions et la nomination des Délégués académiques au numérique.

Pour ce faire, (v. schéma infra), le DAN dispose d'une structure ad hoc : la Délégation Académique au Numérique Éducatif - DANE. Il anime les différents réseaux de personnes-ressources et s'appuie sur un adjoint au DAN pour le 1er degré.

4.2 La Délégation académique au numérique éducatif - DANE à la rentrée 2015 – Schéma fonctionnel



4.3 Vers un observatoire des usages

Tirant parti des résultats des enquêtes nationales, ETIC² complétée par l'enquête PROFETIC³, de la concertation sur le numérique qui s'est déroulée de janvier à mars 2015, des rapports d'activités des personnes-ressources TICE mais également des bilans d'étapes transmis par le DAN à la DNE, Les usages pédagogiques du numérique continueront à être suivis et évalués de façon régulière, en privilégiant l'observation des pratiques sur le terrain.

² Enquête sur les Technologies de l'information et de la Communication.

³ PROFesseurs et Technologies de l'Information et de la Communication, enquête menée en 2011, 2012 et 2014.

A cet égard, l'étape de préfiguration du plan numérique 2015-2016 constitue un laboratoire de choix pour expérimenter, à travers une approche de recherche-action, la mise en place d'une batterie d'indicateurs simples à mobiliser et significatifs, permettant d'aboutir à l'élaboration de tableaux de bord.

A terme, l'académie de la Guadeloupe espère se doter, en lien avec les différents partenaires, d'un observatoire des usages initié en 2013-2014. Cet outil en devenir doit à terme contribuer à la production d'indicateurs destinés au dialogue de gestion et de performance, à l'évaluation du projet académique 2014-2017 et à la construction des bilans d'étapes attendus par la DNE.

Cette démarche qui se veut également prospective, destinée à rendre possible une régulation plus fine, sinon en temps réel, de la stratégie numérique académique, se conjugue avec la volonté de la collectivité régionale, en partenariat avec le SGAR et la CDC, d'élaborer le schéma directeur des usages et services numériques en Guadeloupe auquel l'académie est associée.

Une perspective de généralisation raisonnée des usages du numérique éducatif

Cette **stratégie académique volontaire** au service du numérique éducatif, appuyée sur un suivi au plus près des acteurs et des usagers, prenant appui sur les réalités contrastées du terrain, trouve son actualisation dans la présente feuille de route 2015-2016 qui se veut à la fois **pragmatique et ambitieuse**.

Celle-ci vise le renforcement des **six priorités** que sont la condition d'extension du **très haut débit** à l'ensemble des établissements, la généralisation de la **formation** au et par le numérique, le développement de **pratiques pédagogiques et de ressources numériques innovantes**, la promotion d'**espaces numériques de travail**, l'essor des **services numériques en ligne** et l'affirmation d'une **nouvelle gouvernance** avec les collectivités territoriales et plus largement, avec l'ensemble des partenaires du système éducatif sur le territoire guadeloupéen.

C'est de cette mise en cohérence dynamique et ouverte entre les différentes parties prenantes du numérique au sein de l'académie de la Guadeloupe et sur l'ensemble du territoire régional, que pourra résulter une généralisation satisfaisante du plan numérique 2015-2017 et partant – espérons-nous, une chance complémentaire et substantielle de réussite pour les élèves, tout au long de leur cursus scolaire.



Les Abymes, le 25 août 2015